

MARCHE PUBLIC DE SERVICE



**CAISSE DES ECOLES DU
VAUCLIN**

**MARCHE PUBLIC
DE SERVICE**

GESTION DE L'ACCUEIL ET DE L'ANIMATION PERISCOLAIRE de l'école mixte A du VAUCLIN

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
(A.A.P.C.)**

**Marché à procédure adaptée en application de l'article R2123-1 1° du code de la
commande publique.**

Date et heure limites de remise des plis : mercredi 08 Juillet 2026 à 12:00

SOMMAIRE

Pouvoir adjudicateur.....	3
Objet du marché	3
CPV Global a la consultation.....	3
Dévolution en marchés séparés.....	3
Interdiction de soumissionner	4
Conditions de participation et moyens de preuve acceptable	4
Visite	4
Eléments de Procédure	4

Pouvoir adjudicateur

CAISSE DES ECOLES du VAUCLIN

Rue Collignon
97280 LE VAUCLIN

Tél : 05.96.74.15.28

Adresse Internet : <https://ville-vaucelin.fr/>

Statut : Etablissement _ Caisse des écoles

Activité(s) principale(s) : Action sociale sans hébergement

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

La caisse des écoles utilise le profil acheteur de la mairie du VAUCLIN dans le cadre de cette procédure.

L'avis concerne un marché.

Objet du marché

Gestion de l'accueil et de l'animation périscolaire de l'école mixte A du VAUCLIN

Forme du marché : Marché ordinaire

Type de marché : Service

Lieu principal d'exécution : 97280 Le VAUCLIN

CPV Global a la consultation

Code CPV principal : 85312110-3

Code CPV additionnel : 92331210-5

Dévolution en marchés séparés

Le présent marché n'est pas décomposé en lots.

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

Les prestations sont traitées à prix global et forfaitaires et à prix unitaires.

Une retenue de garantie est prévue. Son taux par rapport au montant du marché est de 3 %

Cette retenue de garantie ne peut être remplacée que par une garantie à première demande.

Une avance est possible conformément aux dispositions du CCP.

Interdiction de soumissionner

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 3 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement. L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché public antérieur.

Conditions de participation et moyens de preuve acceptable

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont énumérés au Règlement de la Consultation (R.C.).

Visite

La visite sur site n'est pas obligatoire. Elle est laissée à la libre appréciation des candidats.

Éléments de Procédure

MAPA ouvert.

Le marché fera l'objet d'une attribution au regard de l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans les documents de la consultation.

L'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sans négociation.

Renseignements d'ordre administratif :

La présente consultation est une consultation initiale.

Date limite de réception des offres est fixée au : **date indiquée en page de garde**

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur ;

<http://www.marches-securises.fr>

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Règlement par mandatement au bénéfice du compte bancaire indiqué à l'acte d'engagement.

Les prestations sont financées pour partie sur les fonds propres de la personne publique et pour partie par des subventions publiques.

Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Après l'attribution du marché, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise ne peut pas présenter pour le marché plusieurs offres, en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

En cas de litige résultant de l'application des documents encadrant l'exécution du présent marché, le tribunal compétent est le **Tribunal administratif de Martinique**, dont relève le pouvoir adjudicateur.

Service pour renseignements sur les recours :

Tribunal Administratif de Martinique

12, Rue du Citronnier

Plateau Fofo

CS 17103

97271 Schœlcher

Tél : 0596.71.66.67

Courriel : greffe.ta-fort-de-france@juradm.fr

Conditions de remise des candidatures

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée. L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Signature des documents transmis par le candidat

Bien que fortement recommandé, il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) à la réception des offres.

En cas de signature électronique volontaire des documents de la candidature ou de l'offre de la part des candidats, celle-ci se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Autres Informations

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- pour les renseignements d'ordre administratif et technique : Profil acheteur

Adresse profil acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

Le VAUCLIN, Juin 2026